



DIFFUSEUR SONORE NON AUTONOME CONVENTIONNEL

Conforme à la norme de référence EN 54-3 de 2001 + A1 de 2002 + A2 de 2006



Le diffuseur sonore conventionnel est un dispositif d'alarme qui s'intègre dans les systèmes de détection et d'alarme incendie. Il est utilisé pour avertir les occupants d'un bâtiment de la présence d'un risque d'incendie. Il diffuse le son NF S 32 001. Les diffuseurs sonores doivent être audibles de tous les points du bâtiment où ils sont installés.

Réf:10110 LST

- Diffuseur Sonore Conventionnel Réf: 10110 LST

Toutes exigences particulières concernant la personnalisation, le marquage,... sont réalisables à la demande. Ces prestations peuvent également être effectuées dans différentes langues.

AVANTAGES :

- Possibilité d'installer le produit en angle de mur rentrant à 90°
- Socle commun avec le Diffuseur à message enregistré
- Entrée pour son continu
- Bonne synchronisation du signal sonore sans fil supplémentaire < à 20 ms après 5 mn
- Montage, démontage du produit sans toucher au câblage (Débrochable)
- Raccordement entrée / sortie séparé sur bornes 5,5 mm² max

CARACTERISTIQUES :

- Alimentation : 15 V à 60 Vdc
- Consommation mA: 28 (12V) - 19,1 (24V) - 16 (48V) - 12,2 (60V)
- Puissance : 0,32 à 0,73 W
- Température de fonctionnement : -10° C à + 55° C
- Matière / Couleur : ABS V0 / Blanc
- Indice de protection : IP 40 / IK 07
- Puissance sonore et son : 90 dB (Classe B) NF S 32 001
- Environnement : Type A (intérieur)
- Poids : Net - 290 g Brut - 380 g
- Dimensions : (mm) H 132 x L140 x P 95
- Câble à utiliser : De type CR1, 2 conducteurs 1,5 mm² à 2,5mm²

SCHEMA DE RACCORDEMENT

